



Est ce que ma fille a le droit a la nationalité française?

Par **pilitola**, le **26/08/2015** à **18:08**

Bonjour

Ma fille est née au Mexique, moi même je suis mexicaine naturalisée française, mais je n'étais pas encore naturalisée lors de sa naissance, son père français, ne en France, fils et petit fils de français par son père et sa mère, n'a reconnu ma fille que lorsque elle était majeure, elle a vécu et étudié en France, a t'elle le droit a la nationalité?

Par **Malou94**, le **30/08/2015** à **06:46**

La naturalisation ne va pas de soi puisque au regard de la loi vous et votre fille êtes mexicaines.

Vous pouvez bien entendu au vu de la reconnaissance paternelle (preuves à fournir) même très tardive effectuer les démarches; mais l'administration aura à étudier votre dossier et l'obtention de nationalité double ne sera pas en ce cas automatique. Bon courage.

Par **Tisuisse**, le **30/08/2015** à **10:39**

Bonjour pilitola,

C'est à votre fille de faire les démarches et à condition qu'elle vive en France. Donc, voir sa préfecture.